

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 157-24

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du génie civil et le renouvellement des équipements de la cellule de biofiltration n° 6 de l'UDEP de Chambéry*

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 157-24

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du génie civil et le renouvellement des équipements de la cellule de biofiltration n° 6 de l'UDEP de Chambéry**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation a été lancée le 9 juillet 2024 pour les travaux de réhabilitation du génie civil et le renouvellement des équipements de la cellule de biofiltration n° 6 de l'usine de dépollution (UDEP) de Chambéry.

La file de traitement biologique de la station d'épuration compte 7 biofiltres mis en service en 2011. En raison d'un problème technique, la cellule de biofiltration n° 6 a dû être arrêtée et vidangée. Après démantèlement du réseau d'air secondaire et nettoyage, le diagnostic de l'ouvrage réalisé a mis en évidence des dégradations ponctuelles du génie civil, sur les voiles et sur le plancher.

Le marché comprend la réparation des dégradations du génie civil, avec fourniture et pose des rampes d'air, des buselures, du gravier et du média, la remise en service du biofiltre et le renouvellement d'équipements annexes. Les candidats devaient répondre à l'offre de base et à la variante exigée suivante : renouvellement du réseau d'air secondaire en inox.

Une prestation supplémentaire éventuelle concerne des travaux d'amélioration de l'installation afin de fiabiliser le fonctionnement et/ou améliorer les conditions d'exploitation de l'ouvrage.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée composé d'un seul lot.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 55 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 5 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société OTV pour son offre variante avec prestation supplémentaire éventuelle d'un montant estimé de 338 858 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer le marché pour les travaux de réhabilitation du génie civil et le renouvellement des équipements de la cellule de biofiltration n° 6 de l'UDEP de Chambéry comme proposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

157-24

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation du génie civil et le renouvellement des équipements de la cellule de biofiltration n° 6 de l'UDEP de Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32420H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32420H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024